

Parc départemental de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne

Avenue Jean Jaurès 93330, NEUILLY-SUR-MARNE



Présentation

OBS-30 Parc départemental ouvert au public en 2008, la Haute-Ile est implanté dans un cadre exceptionnel, au creux d'une boucle de la Marne et isolé de la commune de Neuilly-sur-Marne par le canal de Chelles. Conçu en harmonie avec l'eau, il offre des paysages et une biodiversité d'une grande richesse, caractéristiques des zones humides. Autre atout, dans quelques années il proposera aux amateurs d'histoire et d'archéologie, un archéosite. Vaste de 65 hectares, le parc occupe le dernier territoire non bâti en bordure de la Marne. Le terrain faisait partie de l'ensemble de l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard, fondé en 1868 et construit sur une ancienne propriété rachetée par le département de la Seine. Le domaine de plus de 280 hectares comprenait un château (reconstruit vers 1830) et ses communs, une ferme et ses dépendances implantés au sein d'un vaste parc. Au premier asile, conçu par l'architecte Paul Eugène Lequeux (1806-1873) s'ajouteront de nombreux bâtiments pour former un ensemble architectural et paysager remarquable, inscrit à l'Inventaire des Monuments historiques depuis 1976. Cultivé autrefois par la ferme de l'hôpital, le terrain était depuis plus de vingt ans laissé à l'abandon, menacé par la reconquête arbustive et pollué par des dépôts sauvages. Propriétaire des lieux, le Département a réfléchi dans un premier temps à l'installation d'un réservoir d'eau potable et à l'exploitation de la gravière. Projet vite abandonné au profit de la création d'un parc qui viendrait rééquilibrer la trame verte du territoire. Ce souhait a été confirmé par la population lors de l'élaboration du schéma vert départemental. L'idée de s'appuyer sur le principal atout du site, la présence de l'eau, en prenant en compte les différentes contraintes dues à l'inondabilité, ainsi que celles du classement du terrain en ZNIEFF, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique a conduit les concepteurs à la réhabilitation et la mise en valeur des paysages de la zone humide de la Haute Ile. Le programme du parc a été élaboré en concertation avec les élus locaux, les milieux associatifs et éducatifs

ainsi que les habitants du secteur. Approuvé par le Conseil général en 1998, il fixait la potentialité d'accueil à 500 000 visiteurs par an et prenait en compte les résultats de deux études scientifiques. D'une part un diagnostic de la biodiversité, réalisé par des bureaux d'études spécialisés et des associations locales, a montré que la dégradation de l'état de la flore avait aussi des conséquences sur l'appauvrissement de la faune, comme la disparition des espèces d'oiseaux nicheurs. D'autre part, des fouilles archéologiques ont confirmé les hypothèses d'un site de fond de vallée et mis au jour des traces de présence humaine remontant au mésolithique. Rappelons qu'en Seine Saint-Denis, les zones humides (définies par la loi sur l'eau n°92-3 ; 3/1/1992) sont très dégradées quand elles n'ont pas complètement disparu, d'où l'importance pour le patrimoine naturel du département de réhabiliter la Haute-Ile. Le concours de maîtrise d'oeuvre a été gagné par une équipe de paysagistes composée d'Alain Cousserand (Groupe Signes) et d'Alain Provost. Cependant le remarquable travail de concertation initié s'est poursuivi, La Direction des espaces verts du Conseil général s'est attachée la collaboration du Muséum national d'histoire naturelle et de deux grandes associations : la LPO, Ligue pour la protection des oiseaux et le CORIF, Centre ornithologique d'Ile-de-France. Pour la reconstruction de l'écosystème, 80 espèces végétales ont été réimplantées et la venue de 120 espèces d'oiseaux est attendue. Ce sont donc les mouvements de l'eau qui guident la découverte du parc : courants de la Marne, rythme lent du canal et enfin crues et décrues de la rivière dont les variations génèrent des paysages changeants. L'île originelle conservée au milieu des chenaux s'est formée par l'accumulation progressive d'alluvions au grès du déplacement de la rivière, dont les paléo-chenaux témoignent du tracé des anciens lits. Creusés et élargis, ils n'entravent pas l'expansion des crues et ne perturbent pas l'écoulement de la Marne. Leurs méandres structurent l'organisation du parc. Ils enserrant une vaste friche prairiale d'environ 20 hectares. Le cours des chenaux est émaillé d'îlots et de presque îles accessibles des passerelles. Cependant certaines resteront périodiquement ou en permanence fermées donc réservées aux oiseaux. Pour pouvoir les observer sans les déranger, des cabanes en bois dotées de panneaux pédagogiques et montées sur pilotis ont été installées. Les loisirs, la détente ont leurs places réservées au sein d'aménagements paysagers adaptés. Les aires de jeux et de pique-nique sont nichées à l'abri de clairières, tandis que des espaces gazonnés sont prévus pour les activités familiales ou sportives. Le parc est entièrement piétonnier et l'accès s'effectue par une passerelle lancée sur le canal. De là partent les sentiers qui sillonnent tout le parc. Ce dernier présente donc 5 ensembles paysagers et leurs écosystèmes : - la friche centrale peuplée d'oiseaux de milieu prairial arbustif et ouvert, comme le pipit farlouse ou l'alouette des champs - la rypisilve, le cordon forestier qui borde la Marne, propice à la présence du martin pêcheur ou du hibou des marais pour les oiseaux mais aussi la cuscute d'Europe, plante protégée, - le boisement, partie de la friche centrale laissée au stade d'évolution naturelle sans régulation de l'écosystème. C'est le terrain de nidification de l'épervier d'Europe notamment. - les zones humides avec les chenaux, les roselières et les îles, domaine du petit gravelot ou le héron cendré, - et enfin les zones réservées à l'homme Une frayère a été aménagée en partenariat avec le Conseil supérieur de la pêche, pour la reproduction des brochets afin de repeupler la Marne. La pêche y est donc interdite. D'ici quelques années une Maison du parc offrira un lieu d'accueil et d'informations du public, complété de salles d'expositions et d'animations. D'autre accès seront aménagés autour du parc : des passerelles relieront le chemin de halage du canal et les hôpitaux, ainsi que la berge sud, de l'autre côté de la Marne. La conception et la gestion du parc s'appuient sur la gestion harmonique, recherche d'une adéquation entre l'accueil du public et la préservation des écosystèmes, prise en compte dès la conception. C'est une étape supplémentaire à la gestion différenciée « sélection d'interventions nécessaires mais suffisantes pour tirer partie d'une végétation spontanée, en réalisant un compromis entre l'aspect sauvage et le confort paysager de l'espace public ». L'archéosite, sorte de musée en plein air, abordera plusieurs thèmes suivant différentes périodes : l'évolution des climats et des paysages depuis les dernières glaciations, les relations entre l'homme et son environnement, l'évolution des techniques constructives et artisanales (avec des reconstitutions grandeur nature des sites d'habitat à partir des données de fouilles et d'hypothèses de restitution) et enfin les méthodes de recherche paleo-environnementales et archéologiques. En attendant, des animations sous forme d'ateliers (taille du silex, fabrication d'arcs, de pirogues, etc...) ont déjà lieu, mises en place par les archéologues du Département. L'ouverture du parc sera progressive. Seulement une vingtaine d'hectares est accessible au public depuis 2008. Pour sa réalisation, le Conseil général de Seine Saint-Denis a investi 11,7 M d'Euros, (avec la Région et l'agence Seine-Normandie). L'ensemble de la démarche et le potentiel environnemental et pédagogique lui ont valu sa labellisation dans le cadre du projet Natura 2000 en Seine Saint-Denis (programme européen pour la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel).

Programme

Création d'un parc public, avec réhabilitation des paysages de zones humides et de leur écosystème. Création d'un archéosite. Pavillon d'accueil et d'expositions, abri pour l'observation des oiseaux ; aires de jeux et de détente.

Mots clés ARCHEOLOGIE - BIODIVERSITE - EAU - ECOSYSTEME - ZONE HUMIDE - ZONE NATURELLE
D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE OU FLORISTIQUE

Concepteur(s) COUSSERAND Alain - FIRMAIN Laurent - PINSSEAU Véronique

Maître(s) d'ouvrage(s) Conseil Général de la seine-saint-denis

Types de réalisation Aménagement paysager - Aménagement urbain

Année de réalisation 2008

Surface(s) 65 ha

Coûts 9,5 millions d'euros HT

Crédit photos Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

Date de mise à jour 29/07/2019

